



## Communiqué de presse

### MLP ont tenu leur Assemblée Générale le 28 juin 2022

Saint-Quentin-Fallavier, le 1<sup>er</sup> juillet 2022

Les Messageries Lyonnaises de la Presse, société coopérative, ont tenu leur assemblée générale, le 28 juin 2022. Le même jour, la messagerie MLP, dont l'actionnaire unique est la coopérative, a également tenu son Assemblée Générale annuelle.

Les comptes consolidés du Groupe font ressortir un chiffre d'affaires de 81.895 K€ pour un résultat net de 9.946 K€. Le résultat courant avant impôts ressort à 3.979 K€. Pour mémoire, le résultat net de l'exercice précédent, qui avait été grevé par les pertes liées à la liquidation du groupe Presstalis, était négatif de 10.571 K€.

Ce résultat positif ainsi qu'une opération de valorisation volontaire des actifs immobiliers permet une amélioration significative des capitaux propres de 24.539 K€.

Les comptes sociaux de la messagerie MLP (SADP) font ressortir un résultat courant avant impôts de 4.738 K€ pour une VMF France et Export, opérée pour le compte des éditeurs, se situant à 900.379 K€ en progression de 35% par rapport à 2020.

Dans l'exposé des motifs, le conseil d'administration est revenu sur les points marquants de l'exercice 2021 : obtention de l'agrément en qualité de SADP, validation des barèmes, signature de l'accord d'assortiment, création d'une société commune pour héberger le portail informatique filière, élaboration du 1er cahier des charges pour les dépositaires, révision des contrats avec les agents de la vente (dépositaires, diffuseurs).

Le conseil d'administration a, par ailleurs, exposé aux sociétaires la feuille de route pour 2022 : poursuite des actions auprès de l'Arcep pour un calcul plus juste de la péréquation, mise à l'étude de la méthode de calcul et répartition entre les éditeurs du montant des coûts d'approche des marchands (rémunération versée aux dépositaires, appelée DROP), mise à l'étude d'une actualisation du schéma directeur des dépositaires régionaux afin de mieux prendre en compte l'évolution du marché, participation active aux réflexions de la filière sur le maillage territorial des points de vente (leur typologie, la fréquence des approvisionnements et les contraintes des coûts d'approche), participation aux débats sur la rémunération des diffuseurs.

Lors de cette Assemblée Générale, deux résolutions méritent d'être signalées : La première résolution portant sur la confirmation du soutien donné au conseil d'administration dans le cadre de sa politique filière a été approuvée, par 100% des sociétaires présents ou représentés. La deuxième portant la fixation des barèmes a été approuvée par 94%, 4,9 % se sont abstenus et 1,1% ont voté contre.

Enfin, François Clavier, représentant de la société SEBDO Le Point dont le mandat arrivait à expiration a été reconduit dans ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration de MLP SAS (messagerie) a été renforcé par l'arrivée de deux nouveaux administrateurs : M. Édouard Dana, représentant l'éditeur RIVA, M. Frédéric Lefebvre, représentant les éditions Vaillant.

Le conseil d'administration tient, tout particulièrement, à remercier les sociétaires et l'ensemble des salariés de la SADP pour leur participation active qui permet à notre Groupe coopératif d'inscrire son action dans la vitalité et la résilience.

Le Président du conseil d'administration